

# ZFE- Dérogation « Actif Crit'Air 3 ressources » - Attestation employeur

## Cadre d'application

En application de l'arrêté temporaire N° 2025-ZFE-012, la dérogation « Actif Crit'Air 3 : ressources » est accordée du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2027 pour les véhicules classés Crit'Air 3 utilisés par des personnes :

- dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 16 300€ ;
- et qui
  - résident dans l'une des cinq communes suivantes : Bron, Caluire-et-Cuire, Lyon, Vénissieux ou Villeurbanne, et sont soit en activité professionnelle, soit en recherche d'emploi (au chômage ou en insertion professionnelle), soit en formation professionnelle ;
  - ou bien qui exercent une activité professionnelle (emploi, insertion professionnelle ou formation professionnelle) dans l'une des cinq communes suivantes : Bron, Caluire-et-Cuire, Lyon, Vénissieux ou Villeurbanne.

## Information utile sur la démarche

Pour être valable, cette attestation doit être signée par le demandeur et son employeur. Elle est à déposer lors de votre demande en ligne sur [www.toodego.com](http://www.toodego.com), accompagnée des autres justificatifs demandés. Une fois la demande instruite, vous recevrez une vignette spécifique « Dérogation Actif Crit'Air 3 » à apposer sur votre pare-brise.

## Demandeur

Je soussigné.e

Nom :  Prénom :

## Employeur (pour les demandeurs exerçant une activité indépendante, merci de remplir à nouveau la partie ci-dessous)

Je soussigné.e

Nom :  Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Représentant l'organisme :

Numéro SIRET :

Atteste que le demandeur a son activité professionnelle (emploi, insertion professionnelle ou formation professionnelle) dans l'une des communes suivantes : Bron, Caluire-et-Cuire, Lyon, Vénissieux ou Villeurbanne.

Oui  Non

## Signatures :

Fait à :

Le :

Signature du DEMANDEUR :

Fait à :

Le :

Signature de l'EMPLOYEUR :